

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école Saint-Patrice tenue au local 3 le mardi 27 septembre 2022 à 19 h.**

PRÉSENCES

Présent	Absent			Présent	Absent		
x		Stéphanie Lebel	présidente	x		Élyse Boyer	enseignante
x		Valérie Cousineau	vice-présidente	x		Chantal Grondin	enseignante
x		Mélina Bilocq	parent		x	François Béliveau	enseignant subst.
x		Valérie Perras	parent	x		Isabelle Doiron	pers. soutien
x		Philippe Courchesne	parent		x	Viky Lanteigne	SDG
	x	Marie-Pier Bourdeau	subst.		x		communauté
	x	Hélène Desrosiers	subst.	x		Jean-François Fortin	directeur

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

La première séance du conseil d'établissement 2022/2023 est ouverte par monsieur Jean-François Fortin à 19 h 05. Il souhaite la bienvenue à tous, les félicite pour leur élection et les remercie pour leur implication au sein du conseil d'établissement.

2. Choix du secrétaire

CE22/23-01

Il est proposé par madame Stéphanie Lebel que madame Isabelle Doiron agisse comme secrétaire du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022/2023. Madame Doiron accepte.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Fortin demande l'ajout du sujet *Normes et modalités d'évaluation* au point 17.

CE22/23-02

Il est proposé par madame Stéphanie Lebel d'approuver l'ordre du jour suivant, incluant l'ajout demandé au point 17:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Choix du secrétaire.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Période de questions du public.
5. Formule de dénonciation d'intérêts.
6. Approbation du procès-verbal du 14 juin 2022.
7. Suivi au procès-verbal du 14 juin 2022.
8. Procédure d'élection du président et vice-président.Approbation
9. Élection au poste de président et vice-président du conseil d'établissement.
10. Nomination d'un ou d'une représentante de la communauté.
11. Règles de régie interne du conseil d'établissement.Approbation
12. Calendrier des réunions.Approbation
13. Budget du conseil d'établissement.Approbation
14. Rapport annuel du conseil d'établissement. Adoption
15. Plan de lutte contre l'intimidation Adoption
16. Indexation des tarifs du service de garde Adoption
17. Normes et modalités d'évaluation.....Information
18. Club des petits déjeuners..... Information / discussion

19. Programmation des activités.Approbation (art. 87)
 - a) Tortue berlué
 - b) Le Trésor (SPEC)
 - c) Les idées lumière (Théâtre de la ville)
 - d) Cross-country
20. Fonds à destination spéciale
 - a) Club des petits déjeuners – soutien financier début d’année
 - b) Don des Chevaliers de Colomb
21. Campagne de financement 2022-2023
22. Projet éducatif et PEVR
23. Autorisation moins de 2kmApprobation
24. Information de l’organisme de participation des parents (OPP)
25. Information du représentant au comité de parents.
26. Information du président du conseil d’établissement.
27. Information des membres du personnel de l’école.
28. Information de la direction d’école.
29. Levée de l’assemblée.

Adopté à l’unanimité

4. Période de questions du public

Aucun public.

5. Formule de dénonciation d’intérêts

Les membres du conseil d’établissement sont invités à remplir le formulaire de dénonciation d’intérêts.

6. Approbation du procès-verbal du 14 juin 2022

Monsieur Fortin demande la correction des points 12 et 13 du procès-verbal du 14 juin 2022 afin de remplacer le mot *syndicat* par le mot *association* dans la phrase « *le syndicat des directrices et directeurs d’école* ».

CE22/23-03

Il est proposé par madame Stéphanie Lebel d’approuver le procès-verbal du 14 juin 2022 tel que présenté et corrigé par la direction de l’établissement.

Adopté à l’unanimité

7. Suivi au procès-verbal du 14 juin 2022

Aucun.

8. Procédure d’élection du président et vice-président

Les membres du conseil d’établissement ont pris connaissance de la procédure d’élection aux postes de président et de vice-président du conseil d’établissement.

CE22/23-04

Il est proposé par madame Valérie Cousineau d’approuver la procédure d’élection présentée par la direction de l’établissement.

Adopté à l’unanimité

9. Élection au poste de président et vice-président du conseil d'établissement

Les candidatures suivantes sont proposées pour les postes de président et vice-président du conseil d'établissement :

- Madame Stéphanie Lebel se propose comme présidente;
- Madame Valérie Cousineau se propose comme vice-présidente.

CE22/23-05

Conformément aux articles 56 et 60 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), il est proposé par monsieur Philippe Courchesne de choisir madame Stéphanie Lebel pour occuper le poste de présidente du conseil d'établissement et madame Valérie Cousineau pour occuper celui de vice-présidente du conseil d'établissement.

Adopté à l'unanimité

10. Nomination d'un ou d'une représentante de la communauté

Monsieur Fortin mentionne que Monsieur Yves Boyer, maire de la municipalité de St-Patrice-de-Sherrington, est intéressé à faire partie du conseil d'établissement pour la nouvelle année scolaire.

CE22/23-06

Conformément à l'article 42 (5°) de la LIP, il est proposé par madame Valérie Perras de nommer monsieur Yves Boyer, maire de la municipalité de St-Patrice-de-Sherrington, à titre de représentant de la communauté.

Adopté à l'unanimité

11. Règles de régie interne du conseil d'établissement

Les membres du conseil ont pris connaissance des règles de régie interne du conseil d'établissement, lesquelles règles sont issues de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Les règles proposées sont les mêmes que l'an dernier.

CE22/23-07

Conformément à l'article 67 de la LIP, il est proposé par madame Mélina Bilocq d'établir les règles de régie interne du conseil d'établissement tel que présentées par la direction de l'établissement.

Adopté à l'unanimité

12. Calendrier des réunions

Le directeur propose un calendrier de réunions aux membres du conseil.

CE22/23-08

Il est proposé par madame Valérie Cousineau d'adopter le calendrier suivant pour les rencontres du conseil. Les rencontres auront lieu à 19 h aux dates suivantes :

- 25 octobre 2022
- 15 novembre 2022
- 17 janvier 2023
- 21 février 2023
- 21 mars 2023
- 18 avril 2023
- 16 mai 2023
- 13 juin 2023
- 29 août 2023.

Adopté à l'unanimité

13. Budget du conseil d'établissement

Le budget annuel du conseil d'établissement est de 400 \$. Outre les frais habituellement remboursés, par exemple le gardiennage, le directeur mentionne le genre de dépenses payées par ce budget lors des années précédentes.

CE22/23-09

Il est proposé par madame Valérie Perras de déterminer ultérieurement les fins auxquelles le budget de 400 \$ du conseil d'établissement sera utilisé.

Adopté à l'unanimité

14. Rapport annuel du conseil d'établissement

Un projet de rapport annuel 2021-2022 est présenté aux membres du conseil d'établissement.

CE22/23-10

Conformément à l'article 82 de la LIP, il est proposé par madame Stéphanie Lebel d'adopter le rapport annuel 2021-2022 tel que présenté par la direction de l'établissement.

Adopté à l'unanimité

15. Plan de lutte contre l'intimidation

La direction présente le plan de lutte contre l'intimidation 2022-2023.

CE22/23-11

Conformément à l'article 75.1 de la LIP, il est proposé par madame Mélina Bilocq d'adopter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année 2022-2023 tel que présenté par la direction de l'établissement.

Adopté à l'unanimité

16. Indexation des tarifs du service de garde

La direction présente les nouvelles règles régissant le tarif maximum pouvant être exigé des parents utilisateurs du service de garde :

- Le tarif maximum est établi à 8.95 \$ par jour pour un élève ayant un statut de fréquentation « régulier ». M. Fortin explique que le budget du service de garde offre une marge de manœuvre permettant d'établir le tarif à 8.60 \$ par jour.
- Le statu quo est proposé quant au tarif applicable à un élève ayant un statut de fréquentation « sporadique », soit 13 \$.
- Le tarif quotidien maximum pour une journée pédagogique a été fixé à 15.30 \$ par le Centre de services scolaire.

CE22/23-12

Il est proposé par madame Valérie Perras d'établir les tarifs maximums quotidiens au service de garde pour l'année 2022-2023 à :

- 8.60 \$ pour un élève ayant un statut de fréquentation « régulier »;
- 13 \$ pour un élève ayant un statut de fréquentation « sporadique »;
- 15.30 \$ pour une journée pédagogique.

Adopté à l'unanimité

17. Normes et modalités d'évaluation

Les membres du conseil d'établissement ont pris connaissance des normes et modalités d'évaluation pour l'année 2022-2023. Elles seront déposées sur le site web de l'école.
Les dates des examens du ministère sont à venir.

18. Club des petits déjeuners

Discussion sur l'universalité du programme et son fonctionnement au quotidien.
Il est suggéré de faire une communication aux parents pour les informer sur le programme et les sensibiliser aux besoins alimentaires de leur enfant.

19. Programmation des activités

a) Tortue Berlue

Le 2 décembre 2022. Activité théâtrale dans un autobus pour les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle.
Le coût de cette activité est assumé en totalité par l'école et sera pris dans le budget des sorties scolaires en milieu culturel.

CE22/23-13

Conformément à l'article 87 de la LIP, il est proposé par madame Stéphanie Lebel d'autoriser la tenue de l'activité Tortue Berlue pour les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle le 2 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité

b) Le Trésor (SPEC)

Le 16 janvier 2023. Pièce de théâtre *Le Trésor* au Théâtre des 2 Rives pour les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle. Le coût de cette activité est assumé en totalité par l'école et sera pris dans le budget des sorties scolaires en milieu culturel.

CE22/23-14

Conformément à l'article 87 de la LIP, il est proposé par monsieur Philippe Courchesne d'autoriser la sortie au Théâtre des 2 Rives des élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle le 16 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité

c) Les idées lumière (Théâtre de la ville)

Le 5 décembre 2022. Pièce de théâtre *Les idées lumière* au Théâtre de la ville (Longueuil) pour les élèves du 2^e et 3^e cycle et de l'adaptation scolaire. Le coût de cette activité est assumé en totalité par l'école et sera pris dans le budget des sorties scolaires en milieu culturel.

CE22/23-15

Conformément à l'article 87 de la LIP, il est proposé par madame Stéphanie Lebel d'autoriser la sortie au Théâtre de la ville des élèves du 2^e et 3^e cycle et de l'adaptation scolaire le 5 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité

d) Cross-country

Le 6 octobre 2022 (remis au 7 octobre en cas de pluie). Cross-country organisé par le Centre de services scolaire au Récré-O-Parc de Sainte-Catherine. L'enseignant d'éducation physique invitera 30 élèves à participer à cette activité gratuite.

CE22/23-16

Conformément à l'article 87 de la LIP, il est proposé par monsieur Philippe Courchesne d'autoriser la sortie au Récré-O-Parc de Sainte-Catherine le 6 octobre 2022 pour la tenue de l'activité Cross-Country du Centre de services scolaire.

Adopté à l'unanimité

20. Fonds à destination spéciale

a) Club des petits déjeuners – soutien financier début d'année

CE22/23-17

Il est proposé par madame Mélina Bilocq d'accepter le don de 750 \$ du Club des petits déjeuners. Cette somme sera déposée dans le projet F3010 et servira à l'achat des denrées nécessaires aux petits déjeuners. Advenant un déficit, il sera comblé par une campagne de financement ou par le surplus du fonds à destination spéciale. Nous autorisons la direction de l'établissement à effectuer tous les transferts appropriés en relation avec cette résolution.

Adopté à l'unanimité

b) Don des Chevaliers de Colomb

CE22/23-18

Il est proposé par monsieur Philippe Courchesne d'accepter un deuxième don de 5 000 \$ des Chevaliers de Colomb, district de St-Rémi. Cette somme sera déposée dans le projet F4000 et servira à l'aménagement de la cour d'école. Advenant un déficit, il sera comblé par une campagne de financement ou par le surplus du fonds à destination spéciale. Nous autorisons la direction de l'établissement à effectuer tous les transferts appropriés en relation avec cette résolution.

Adopté à l'unanimité

21. Campagne de financement 2022-2023

Discussion sur la tenue d'une campagne de financement : pain, chocolat, etc.
À suivre lors de la prochaine rencontre.

22. Projet éducatif et PEVR

Le projet éducatif est la toile de fond de toutes les actions de l'équipe-école au quotidien. Monsieur Fortin souligne que 2022-2023 est l'année d'actualisation du projet éducatif. À cet effet, les parents et les élèves seront consultés.

23. Autorisation moins de 2 km

Le directeur précise qu'une rubrique « Déplacements hors du terrain de l'école » a été ajoutée aux informations générales contenues à l'agenda des élèves. Cette rubrique concerne les sorties qui pourront être faites à l'extérieur de l'école dans un périmètre de 2 km (ex. : terrain de soccer, bibliothèque, église, etc.), sans autorisation préalable écrite des parents à chacune de ces sorties.

CE22/23-19

Considérant la rubrique « Déplacements hors du terrain de l'école » dans l'agenda des élèves, il est proposé par monsieur Philippe Courchesne de ne pas demander d'autorisation additionnelle des parents pour les déplacements à proximité du terrain de l'école.

Adopté à l'unanimité

24. Organisation de participation de parents (OPP)

La première rencontre de l'OPP est à venir.

Monsieur Courchesne demande s'il est possible de faire installer une prise de courant à l'extérieur.

25. Information du représentant au comité de parents

Comme il n'y a pas de représentant au comité de parents, ce point sera retiré des prochaines rencontres.

26. Information du président du conseil d'établissement

Aucune pour le moment.

27. Information des membres du personnel de l'école

Madame Élyse Boyer mentionne que les enfants ont apprécié les activités de la rentrée (mini-golf, barbe à papa et œuvre collective). L'équipe-école remercie l'OPP pour la décoration et les ballons.

28. Information de la direction d'école

a) Aménagement de la cour d'école

Un projet cour d'école en collaboration avec le MEES est en préparation. On souhaite faire des installations complémentaires à celles de la municipalité. À suivre.

b) Rentrée

Tous les élèves ont pu participer aux activités de la rentrée. Merci à monsieur François Béliveau et madame Élisabeth Santos-Pires pour l'organisation de ces activités.

c) Covid-19

Poursuite de la désinfection des mains et des surfaces, maintien de la vigilance.

d) Aménagement de la bibliothèque

Merci aux membres de l'OPP qui ont contribué à rafraîchir notre bibliothèque et à la garnir de nouveau mobilier (à venir).

e) Formation obligatoire des membres du conseil d'établissement

Les membres sont invités à consulter les documents et à visionner les capsules en lien avec la formation des membres du conseil d'établissement (voir lien envoyé par courriel).

29. Levée de l'assemblée

CE22/23-20

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, madame Stéphanie Lebel propose la levée de l'assemblée à 20 h48.

Prochaine rencontre le mardi 25 octobre à 19 heures.

Adopté à l'unanimité

Stéphanie Lebel, présidente

Jean-François Fortin, directeur